

REPONSE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR PIERRE CELESTIN RWIGEMA, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE A LA DECLARATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AU VIII EME SOMMET DE LA FRANCOPHONIE A MONCTON (CANADA) LE 4 SEPTEMBRE 1999.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement;

Monsieur le Secrétaire Général de la Francophonie,

Distingués membres de délégations,

Je voudrais réagir brièvement à l'intervention faite; hier vers la fin de l'après-midi, par le représentant de la République Démocratique du Congo. En effet, Monsieur Yerodia, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo, s'exprimant au nom de son Chef d'Etat, le Président Kabila, s'en est encore violemment pris à mon pays le Rwanda, comme il l'avait fait au cours de la Conférence Ministérielle qui a précédé ce sommet.

Il n'est point besoin pour moi de vous exposer les raisons qui ont poussé le Rwanda à intervenir militairement en République Démocratique du Congo. Notre Ministre des Affaires Etrangères les a si bien expliquées lors de la Conférence Ministérielle et sa déclaration a été distribuée à toutes les délégations. Je voudrais simplement répondre à une des préoccupations du Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo, maintes fois répétée dans son intervention.

En effet, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo a demandé à plusieurs reprises à cette assemblée d'intercéder auprès de mon pays; le Rwanda, pour qu'il se retire de la République Démocratique du Congo. Il est allé même jusqu'à soumettre une motion dans ce sens à ce sommet.

En guise de réponse à sa requête, je voudrais rappeler à la délégation de la République Démocratique du Congo et informer ce Sommet, que les parties en conflit dans ce pays ont signé récemment, à Lusaka; un Accord de cessez-le-feu. Le Rwanda se félicite et soutient l'aboutissement de l'initiative africaine et voudrait lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien inconditionnel à la mise en application du contenu de cet accord par toutes les parties.

Le Rwanda est convaincu que cet accord constitue un cadre adéquat de résolution dudit conflit. En signant cet accord, le Rwanda s'est engagé à se retirer de la République Démocratique du Congo selon les modalités définies dans ledit accord. Il n'est donc pas besoin que la délégation de la République Démocratique du Congo vienne demander à la Francophonie ce qu'elle a déjà obtenu à Lusaka, à moins qu'elle ne soit pas satisfaite du processus de paix de Lusaka.

Je voudrais ici rappeler que le Rwanda n'est pas en République Démocratique du Congo de gaieté de coeur ni en promenade, comme semble l'indiquer Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de ce pays. C'est au prix de sacrifices humains et matériels que le Rwanda se trouve en République Démocratique du Congo. Il y est parce que ce pays s'est transformé en une base arrière de toutes les forces criminelles et génocidaires qui sèment la désolation dans toute la région des grands lacs. Que la République Démocratique du Congo prenne ses responsabilités

**8^e CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE**
Moncton, les 3, 4 et 5 septembre 1999

**Projet de
Rapport de la Conférence**

Version finale 1 du 06/09/99
Heure 11:38

Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage se sont réunis pour leur 8^e Conférence à Moncton (Canada-Nouveau Brunswick) les 3, 4 et 5 septembre 1999, sous la présidence du Premier Ministre du Canada, le très Honorable Jean Chrétien.

Ouverture des travaux par S.E. la Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam, Madame Nguyen Thi Binh.

Dans son allocution, Madame Nguyen Thi Binh, Vice-Présidente de la République socialiste du Vietnam, avant de transmettre, comme le veut l'usage, la présidence de la conférence au très Honorable Jean Chrétien, Premier ministre du Canada, exprime sa profonde reconnaissance aux Etats et gouvernements de la Francophonie pour la collaboration dont son pays, qui fut l'hôte du 7^e Sommet, a pu bénéficier au cours de son mandat qui s'achève. Elle adresse ses plus vives félicitations au Premier ministre du Canada ainsi qu'à celui du Nouveau Brunswick, l'Honorable Bernard Lord, qu'elle assure du plein appui du Vietnam pour le succès des travaux du présent Sommet.

Prenant à son tour la parole, au nom de tous les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation, le nouveau Président remercie chaleureusement, M^{me} Nguyen Thi Binh, d'avoir parfaitement assumé, depuis près de deux ans, la présidence de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement et d'avoir su relever brillamment tous les défis inhérents à cette responsabilité.

Le Premier ministre accepte, conformément à la tradition, la présidence de la conférence, au nom du Canada, et déclare ouverts les travaux de la 8^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage.

1. Constitution du bureau de la conférence

Sur proposition du Président, la conférence approuve la composition suivante du bureau :

Président : Canada

Vice-Présidents : Canada-Nouveau Brunswick
Vietnam
France
Suisse
Liban
Cameroun
Guinée
Bulgarie

Rapporteur : Bénin

2. Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux

Sur proposition du Président, les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation adoptent les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du 8^e Sommet.

3. Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie

Le Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, l'Honorable Don Boudria, Secrétaire d'Etat et Leader du gouvernement à la Chambre des Communes, informe la conférence des conclusions de la 13^e session de la CMF qui s'est tenue à Moncton, les 31 août et 1^{er} septembre 1999.

Cette 13^e session avait pour but de faire le bilan de l'action de l'OIF depuis le Sommet de Hanoi et d'éclairer les chefs d'Etat et de gouvernement sur les questions nécessitant des décisions de leur part. Elle a entendu les communications de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et des Conférences ministérielles permanentes, la CONFEJES et la CONFEMEN, qui ont donné des pistes intéressantes pour étoffer la coopération francophone en direction des jeunes. Elle a également entendu le rapport du Secrétaire général de l'OIF, notamment sur le bilan de ses actions politiques et diplomatiques depuis Hanoi, et lui a adressé ses vives félicitations.

Sur la question des nouvelles adhésions, les candidatures de la Slovaquie, de la Lituanie et de la République Tchèque au statut d'observateur ont été accueillies favorablement, à l'unanimité. Concernant les demandes de modification de statut déposées par l'Albanie et la Macédoine, une voie semble s'ouvrir pour leur accorder le statut de membre associé à titre exceptionnel. Dans cet optique, les Ministres sont convenus de transmettre au Sommet, sous forme d'avis, la double approche retenue par le CPF visant, d'une part, au respect des règles dans une perspective d'approfondissement plutôt que d'élargissement et, de l'autre, à accepter d'éventuelles exceptions motivées par la prise en compte d'une situation politique particulière.

Les projets de Déclaration et de Plan d'action, où le thème de la jeunesse se retrouve en première place, ont été examinés et enrichis par les commentaires et les amendements proposés par les Ministres. Ils ont été adoptés par acclamation au deuxième jour de la conférence.

Le Secrétaire général a présenté, à titre d'animateur de la coopération multilatérale menée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et les opérateurs directs, les orientations de la programmation pour le prochain biennium. Les priorités énoncées correspondent aux cinq axes d'intervention déclinés dans le projet de Plan d'action ainsi qu'au thème de la jeunesse. Un large consensus s'est manifesté pour approuver ces orientations, dont la cohérence et la visibilité se sont accrues depuis le Sommet de Hanoi. De plus, les délégués se sont félicités de l'action entreprise par l'Agence intergouvernementale et de la réforme mise en place. Il a été également souhaité que la coopération universitaire, pôle essentiel de la coopération francophone, soit maintenue mais pour être réorientée et restructurée dans le sens d'une plus grande efficacité, à la lumière de l'évaluation externe de l'Agence universitaire. Le souhait de voir les opérateurs développer une véritable culture de l'évaluation a été formulé.

Les Ministres ont, par ailleurs, débattu du projet de Convention intergouvernementale sur la culture, à partir de l'exposé présenté par le Président de la commission ad hoc chargée de ce dossier. Aucun consensus ne s'étant dégagé sur ce point, il a été convenu de présenter aux chefs d'Etat et de gouvernement les deux positions en présence : soit approuver sans tarder le projet présenté par la commission ad hoc, soit poursuivre la réflexion et ajuster l'approche de la Francophonie à la lumière des nouvelles discussions internationales portant sur la diversité culturelle. La prochaine Conférence ministérielle thématique sur la culture pourrait approfondir la réflexion en vue de dégager des éléments d'appréciation à examiner lors d'un prochain Sommet.

Il est à rappeler enfin que les Ministres ont approuvé les dates de leur prochaine rencontre à Paris, fixées aux 20, 21 et 22 novembre 1999.

La conférence approuve, par acclamations, le rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

4. Examen des demandes d'adhésion et de modification de statut

La conférence siège à huis clos pour l'examen de ce point.

Présentation

Le Président invite les chefs d'Etat et de gouvernement à examiner les avis formulés par la CMF concernant les demandes d'adhésion et celles de modification de statut.

Deux demandes introduites par la République d'Albanie et la République de Macédoine, pays observateurs, portent sur leur admission en qualité de membres associés.

Trois nouvelles demandes ont été enregistrées. Elles émanent de la République de Lituanie, de Slovénie et de la République Tchèque qui souhaitent être admis comme observateurs.

A la demande du Président, l'Honorable Don Boudria fait état des conclusions de la Conférence ministérielle sur ce point. Après cette intervention, le Président de la Conférence rappelle, qu'aux termes du texte relatif aux modalités d'adhésion adopté au Sommet d'Hanoi, « l'accès d'un observateur au statut de membre associé n'est pas de droit. Il nécessite une demande formelle. La décision d'admission devra être prise à l'unanimité des membres du Sommet ».

Appelée à se prononcer sur ces demandes, la conférence décide à l'unanimité que:

- la République d'Albanie et la République de Macédoine sont admises en qualité de « membre associé »,
- la République de la Lituanie, la République de Slovénie et la République Tchèque sont admis comme « observateurs ».

Le Président invite les délégations des deux nouveaux membres associés et des trois observateurs à rejoindre la conférence. Il les informe de la décision de donner une suite favorable à leurs demandes. Il est heureux d'accueillir au sein de la Communauté francophone l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine à titre de membres associés et se réjouit des perspectives fructueuses de coopération qui s'ouvrent avec l'élargissement de la Francophonie aux trois nouveaux observateurs, la Lituanie, la Slovénie et la République Tchèque. Il se dit convaincu que la Francophonie, puisant à ces nouvelles racines, pourra aussi favoriser de la sorte son approfondissement.

Le Président invite les représentants de la République d'Albanie et de Macédoine à présenter leurs interventions.

S.E. le Président de la République d'Albanie, M. Rexhep Meidani, relève avec satisfaction que l'affirmation de la dimension politique de l'Organisation Internationale de la Francophonie s'accompagne d'un renforcement de la solidarité au sein de la Communauté. La preuve de cette solidarité s'est manifestée lors la crise du Kosovo par l'assistance militaire, humanitaire et

politique dont le peuple albanais a bénéficié de la part de nombreux Etats francophones auxquels il exprime sa profonde gratitude. Il rappelle que l'attachement de son pays aux valeurs culturelles et politiques de la Francophonie prend ses racines dans une conscience populaire qui s'inscrit dans une tradition séculaire. Cet attachement prend aujourd'hui un accent particulier dans un engouement pour la langue et la culture française et à travers la mise en place de structures nationales d'animation avec la Francophonie et des relations avec ses institutions. Il renouvelle l'adhésion de son pays à la programmation proposée par l'Agence intergouvernementale et les opérateurs directs de la Francophonie.

S.E. le Président de l'ex-République Yougoslave de Macédoine, M. Ljubco Georgievski, fait observer que son pays n'a pas manqué, depuis le Sommet de Hanoi, de prendre part à toutes les rencontres internationales de la Francophonie, notamment aux sessions de la Conférence ministérielle. Il indique que la Macédoine est déterminée à établir des liens de coopération avec l'ensemble des pays de la communauté internationale, en particulier ceux de la Francophonie. Il remercie chaleureusement les pays membres pour l'élan de solidarité qu'ils ont manifesté en faveur du peuple de Macédoine qui a subi les effets de la guerre de l'ex-Yougoslavie. Par ailleurs, il marque l'intérêt de son pays pour les grands chantiers ouverts au titre de la programmation du prochain biennium, notamment pour ce qui a trait à la formation des jeunes.

A la demande du Président, les communications des trois pays nouvellement admis comme observateurs seront mises à la disposition des délégués.

5. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie

Présentation

Le Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, présente le rapport d'activités qu'il a adressé, au mois d'août, aux chefs d'Etat et de gouvernement afin de recueillir leur réaction et suggestions. Dans un esprit d'unité institutionnelle, de cohérence et de lisibilité, le document intègre l'ensemble des actions qu'il a menées au titre de ses propres attributions et celles de l'Agence intergouvernementale et des opérateurs directs.

En ce qui concerne la politique internationale, l'action diplomatique qu'a menée le Secrétaire général a notamment pris la forme de cinq missions de conciliation, d'actions de coopération avec les autres Organisations internationales et d'activités relatives à l'appui à la paix, à la consolidation de l'état de droit et aux processus démocratiques. La Francophonie politique appelle de sa part trois observations :

- sur le plan institutionnel, le souci de la Francophonie d'exercer pleinement son action politique nécessite de renforcer la circulation de l'information ;
- sur le plan opérationnel, la faiblesse des moyens humains et financiers dont dispose le Secrétaire général apparaît clairement ;
- sur le plan normatif, il importe de favoriser la diffusion d'une culture démocratique ainsi que l'analyse des processus démocratiques.

Au titre de la politique de coopération multilatérale, le rapport du Secrétaire général porte sur les programmes menés par l'Agence intergouvernementale et les opérateurs directs en fonction des différentes priorités arrêtées dans le Plan d'action d'Hanoi. Le Secrétaire général précise qu'il a réuni quinze fois le Conseil de coopération institué au Sommet de Hanoi, qui a pleinement joué son rôle d'information mutuelle, de concertation et d'impulsion.

En référence au thème central du Sommet de Moncton, de grands rassemblements de la jeunesse ont été organisés en vue de la consulter, à Bamako, à Genève, à Ouagadougou et Shippagan.

En conclusion, le Secrétaire général tire trois enseignements de ses deux années de travail :

- Il lui apparaît que la Francophonie politique voulue par les chefs d'Etat et de gouvernement est réellement l'expression de la volonté des pays.
- L'Agence intergouvernementale et les opérateurs directs de la Francophonie ont pu réaliser au cours de la période, un travail considérable, qui gagnerait toutefois à être davantage encadré et coordonné, en développant une véritable culture de l'évaluation et de la transparence.
- Pour assurer la visibilité et la lisibilité de la Francophonie, tâche de longue haleine, le Secrétaire général a besoin de l'engagement solidaire des pays membres au plus niveau.

Débat

L'ensemble des délégués qui prennent la parole remercient le Canada et le Canada-Nouveau Brunswick pour la chaleur de leur accueil. De plus, ils félicitent le Secrétaire général pour son rapport et marquent leur satisfaction pour l'action qu'il a conduite depuis le Sommet de Hanoi. Ils interviennent, par ailleurs, sur des points plus spécifiques.

S.E. le Président de la République de Madagascar, M. Didier Ratsiraka, note avec intérêt les efforts du Secrétaire général conduits en faveur du renforcement des relations de la Francophonie avec différentes organisations internationales et régionales tout en s'étonnant qu'il ne soit pas fait mention, dans son rapport, de la Commission de l'Océan Indien (COI), il interroge à ce propos le Secrétaire général.

Dans sa réponse, le Secrétaire général se propose d'examiner les relations de la Francophonie avec la Commission de l'Océan Indien dans les prochains mois, dans l'esprit de collaboration qui a présidé aux accords qu'il a récemment signés avec des Organisations internationales, comme il en rend compte dans son rapport.

S.E. le Président de la République Française, M. Jacques Chirac, qui préside actuellement la COI, partage la préoccupation de Madagascar et offre son intercession, à travers son Ministre des Affaires étrangères, pour favoriser le développement de relations entre la Francophonie et cette organisation.

S.E. la Ministre de la Culture du Luxembourg, Mme Hennicot-Schoepges, transmet les excuses de son Premier ministre empêché de venir à Moncton en raison d'impérieuses contraintes de calendrier. Elle se réjouit des progrès sensibles accomplis par la Francophonie pour affronter les mutations qui se dessinent à l'horizon du nouveau millénaire, grâce aux efforts conjugués du Secrétaire général de l'OIF et de l'Administrateur général de l'AIF. Ces mutations appellent, selon la déléguée du Luxembourg, la création d'un véritable espace de coopération économique et culturel qui soit ouvert aux acteurs privés, aux chefs d'entreprises et, surtout, aux jeunes entrepreneurs. Elle marque son adhésion à la vision que la Francophonie adopte aujourd'hui à pour se fonder, au-delà de la langue française elle-même, sur la diversité culturelle et linguistique, dans la perspective d'une mondialisation à visage humain tournée vers la tolérance, la démocratie, les droits de la personne et des générations futures. S'agissant de la jeunesse, Mme Hennicot-Schoepges pense que les axes majeurs d'une stratégie globale devraient porter sur la formation, l'insertion économique et sociale, la mobilité dans l'espace francophone, l'essentiel étant d'être à son écoute et de l'encourager à participer à la vie de la Francophonie. A cet égard, un Parlement des jeunes qui se réunirait à intervalles réguliers, lui apparaît une piste particulièrement intéressante. La déléguée du Luxembourg informe, par ailleurs, de l'actualité francophone des prochains mois dans son pays avec, notamment, la tenue de la prochaine biennale de l'AFIDES, en octobre 1999, et, surtout, de l'organisation, les 4 et 5 février 2000, de la Conférence des femmes francophones sur le thème « Femmes, pouvoir et développement ». Elle émet le souhait que la condition de la femme figure parmi les thèmes prioritaires du prochain Sommet de la Francophonie.

S.E. le Président de Djibouti, M. Ismaïl Omar Guelleh, observe qu'en choisissant le thème de la jeunesse pour le présent Sommet, la Francophonie s'est engagée à assurer à ses enfants un avenir de paix qui passe par une meilleure insertion économique et sociale, grâce à la maîtrise des nouvelles technologies. A l'ère de la mondialisation, M. le Président Guelleh, note qu'aucun modèle de développement ne doit s'imposer à la jeunesse. La question se pose, selon lui, de savoir si l'émergence de la coopération multilatérale francophone à Niamey résulte d'un processus lié à la situation mondiale ou si elle relève d'un choix de société. La Francophonie s'emploie à donner, depuis bientôt trente ans, un contenu concret à la notion de solidarité en vue du développement durable et de la préservation de la diversité linguistique et culturelle. En plaçant la jeunesse au centre de ses débats, en cette fin de siècle, la Francophonie prend résolument le parti de contribuer à l'affirmation des valeurs d'une solidarité active tournée vers la citoyenneté, le respect des Droits de l'Homme et la démocratie, la connaissance mutuelle des cultures et le développement économique et social.

La déléguée du Vietnam se réjouit de la nouvelle visibilité de la Francophonie ainsi que des progrès réalisés dans la construction d'une Francophonie agissante, cohérente et efficace. Ces progrès permettent de mesurer le chemin parcouru depuis Hanoi et les apports de la réforme institutionnelle qui y fut adoptée. La déléguée relève la nouvelle dynamique que le thème de la jeunesse a permis d'imprimer au Sommet, en impliquant des acteurs non institutionnels dès le processus préparatoire. Elle se félicite de la mobilisation de ces nouvelles forces de propositions au bénéfice du projet Francophone, et suggère que ce type de préoccupation soit pris en compte dans le choix des thèmes des prochains Sommets. La déléguée observe, pour conclure, que la Francophonie puise d'abord sa force dans la solidarité ainsi que dans l'unité comme dans la diversité.

Le représentant de la Moldavie réitère l'attachement de son pays à la Francophonie. En témoignent la place de plus en plus importante qui est faite à la langue française et les efforts que déploient les autorités pour mettre en place des institutions nationales chargées de la Francophonie. Il marque son intérêt pour les programmes proposés au titre du prochain biennium, notamment ceux en faveur des jeunes. Dans ce domaine, il fait état des mesures prises en Roumanie pour impliquer davantage les jeunes dans la promotion de la culture et de la langue française et favoriser leur accès à l'information en français. Il plaide pour la mise en place de mécanismes favorisant les échanges entre jeunes francophones.

S.E. le Ministre des Affaires étrangères de Guinée équatoriale, M. Santiago Nsobeya Efuma, voit dans le Canada l'exemple d'une intégration linguistique et culturelle réussie dont pourrait s'inspirer la Francophonie. Dans le même esprit, il fait part de l'attachement de son pays aux valeurs fondatrices de la Francophonie que sont l'Etat de droit, la paix, la diversité linguistique et culturelle, l'éducation et la formation. Il se félicite de la décision de consacrer le Sommet de Moncton aux jeunes car ceux-ci sont appelés à œuvrer à la promotion de ces valeurs au cours du prochain millénaire. Il indique que la Guinée équatoriale a fait le pari, dès son accession à l'indépendance, de consacrer une grande part de ses maigres ressources à l'enseignement et à la formation des jeunes. Elle a pu compter, dans ce domaine, sur l'appui des pays amis. Le délégué considère que l'évolution positive de son pays en matière de démocratie et de développement doit beaucoup à cette solidarité et il invite la Communauté francophone à continuer de le faire bénéficier de son soutien.

Synthèse

.....

6. Présentation de documents à la conférence

6.1 Projet de Déclaration

6.2 Projet de Plan d'action

Dans la présentation qu'il fait à la fois des projets de Déclaration et de Plan d'action, l'Honorable Don Boudria, indique que l'un et l'autre ont fait l'objet d'un examen attentif du Conseil permanent et de la Conférence ministérielle de la Francophonie, dans le cadre de la préparation du présent Sommet. Il précise que la jeunesse, thème central du Sommet, s'y retrouve en bonne place. Ces deux textes constituent, à ce stade, des documents dont on peut se réjouir, comme il l'a déjà évoqué dans le rapport qu'il a fait de la Conférence ministérielle.

Après avoir remercié l'Honorable Don Boudria de sa brève présentation, le Président note que ces deux documents ouvrent, en effet, des perspectives nouvelles et fructueuses pour la Francophonie. Il propose à la conférence de revenir sur ce point pour en débattre tout au long de l'examen des volets politique, économique et de coopération et au moment de l'adoption des deux projets (points 14 et 15).

7. Volet politique

- Appui à la paix et appui à la sécurité des populations civiles
- Processus démocratique, droits de l'Homme et état de droit

Le Président annonce que, pour introduire le volet politique, la conférence entendra successivement des exposés sur le thème de « L'appui à la paix et l'appui à la sécurité des populations civiles » puis sur celui du « Processus démocratique, des droits de l'Homme et l'Etat de droit ». Ceux-ci seront suivis d'un débat.

S.E. la Présidente de la Confédération Suisse, Mme Ruth Dreifuss, introduit son exposé sur le premier thème, en notant que la paix et la sécurité sont essentielles à l'épanouissement des êtres humains, en particulier à celui des jeunes, et au développement durable des sociétés. Elle rappelle qu'en se donnant une dimension politique, la Francophonie a confié au Secrétaire général le mandat de contribuer au règlement pacifique des conflits. Cette question revêt à ses yeux deux aspects :

- l'appui à la paix, qui suppose des initiatives visant à faire cesser les conflits, instaurer le dialogue entre les parties et créer un cadre juridique et un espace de liberté ;
- la sécurité des personnes, qui repose sur le respect des conventions de Genève dont le 50^e anniversaire vient d'être célébré, et sur la mise en place d'instruments juridiques qui garantissent la sécurité humaine, notamment sur la base du Traité d'Ottawa (interdiction des mines antipersonnel) et sur celle des négociations en cours pour le contrôle des armes légères.

La Présidente de la Confédération plaide pour associer activement la Francophonie aux initiatives internationales récentes ou en cours liées :

- au protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, visant à interdire le recrutement et la participation des jeunes et des enfants aux conflits ;
- la nomination de Mme Carla del Ponte comme Procureur en chef du Tribunal pénal international pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie ;
- l'adoption, en 1998, du statut de Rome relative à la Cour pénale internationale ;
- la 27^e Conférence internationale de la Croix-Rouge prévue à Genève à l'automne prochain ;
- la Conférence internationale sur tous les aspects du commerce illicite d'armes que les Nations Unies prévoient d'organiser en 2001.

Mme Dreifuss dégage pour conclure les orientations qu'elle juge prioritaires pour la Francophonie en matière de paix et de sécurité : la prévention des conflits, l'éducation au respect de la dignité humaine et une contribution active aux efforts internationaux de reconstruction et de pacification. Il importe, en ce sens, de sensibiliser les pays membres, en mettant à profit par exemple les outils de communication de la Francophonie comme TV5, les radios rurales, les

Centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC) et les nouvelles technologies de l'information.

Dans son exposé sur le même thème, S.E. le Président du Liban, M. Emile Lahoud, s'inscrit dans le cadre du système international de maintien de la paix et de la sécurité. Il rappelle que le système en vigueur, hérité de la seconde guerre mondiale, a su prévenir une nouvelle déflagration à cette échelle mais a trouvé ses limites, face à la multiplication des conflits régionaux. Les tentatives visant à l'émergence d'un nouvel ordre économique international, dans le cadre du dialogue Nord-Sud, n'ont pu apporter les améliorations attendues.

Le Président du Liban s'inquiète des évolutions récentes qui tendent, à la faveur de la fin de la guerre froide, à diffuser des concepts comme ceux de «souveraineté relative ou de devoir d'ingérence», dont il estime qu'il risque de marginaliser l'ONU, en particulier son Conseil de sécurité. Pour lui, le meilleur moyen de prévenir les conflits et de maintenir la paix, réside dans la consolidation des Nations Unies, qu'il convient certes de réformer. M Lahoud souligne que la situation au Liban illustre malheureusement les conséquences d'une telle marginalisation des Nations Unies, en appelant l'attention sur les violations répétées de la résolution 425 du Conseil de sécurité.

Le Président du Liban se prononce, en conclusion, pour la diffusion d'une vraie culture de la paix, notamment en direction de la jeunesse, et exprime sa reconnaissance à la Communauté francophone pour le soutien qu'elle a toujours apporté au Liban dans sa longue quête d'une paix juste et dans celle de la sécurité pour sa population.

En introduction du second thème, S.E. le Premier ministre de Belgique, M. Guy Verhofstadt, observe que, depuis plusieurs années, la Communauté internationale a pris conscience des conséquences liées aux tensions régionales ou locales, notamment en Europe et en Afrique, où des risques graves menacent les populations et, d'abord, les jeunes et les enfants.

Pour le Premier ministre de Belgique, si les Nations Unies conservent un rôle central dans le domaine de la prévention des conflits, l'ensemble des membres de la Communauté internationale sont interpellés, y compris ceux de la Communauté francophone. La Francophonie doit dès lors réitérer ses engagements en la matière dans la Déclaration que la conférence se prépare à adopter. Dans ce contexte, une attention privilégiée doit être accordée aux capacités des pays africains notamment, en ce qui a trait aux mécanismes de maintien de la paix. C'est à ce niveau que la diplomatie préventive, en dépit des difficultés qu'elle peut rencontrer, prend toute sa signification.

M. Guy Verhofstadt signale que la Belgique sans réserve les efforts déployés par les Nations Unies pour l'élaboration d'une convention relative à la lutte contre la participation des enfants aux conflits armés et souhaite l'approbation, sur ce sujet d'un protocole facultatif à la Convention sur les droits des enfants. Il plaide de même pour une contribution déterminée de la Francophonie à la lutte contre la prolifération des armes et contre les mines antipersonnel, sur la base du Traité d'Ottawa. Il importe de garder à l'esprit que la restauration de la paix passe avant tout par la reconstruction des esprits. Le Premier ministre de Belgique salue, dans cet esprit, les efforts déployés par le Secrétaire général de la Francophonie en vue de la restauration de la paix, en particulier en Afrique Centrale.

Intervenant sur le second thème, S.E le Président de la Roumanie, M. Emile Constantinescu, observe que la tradition démocratique européenne est un acquis du patrimoine francophone, héritage de la révolution française. De ce point de vue, le Président de la Roumanie appelle à considérer les démocraties restaurées des Etats issus des anciennes dictatures communistes comme autant d'expressions de l'attachement naturel de tous les peuples à la liberté et aux Droits de l'Homme. La Francophonie, qui apparaît comme le berceau des valeurs démocratiques, se doit dès lors d'œuvrer à leur renforcement en affirmant leur universalité, tout en veillant au respect de la diversité des cultures et des identités. Il est question non seulement d'une impérieuse nécessité, mais aussi d'un processus fondé sur des exigences multiples. Il est, selon M. Constantinescu, de la responsabilité des pays occidentaux politiquement stables de soutenir les démocraties en cours de restauration.

Débat

S.E. le Ministre des Etudes supérieures, M. le Dr Moufid Chehab, apporte son appui au Président de la République du Liban et réaffirme la nécessité d'une paix durable au Moyen Orient garantissant, la sécurité et la stabilité au profit de tous les peuples de la région, y compris de celui d'Israël. Dans cet esprit, il rappelle que l'Egypte demande à toutes les parties en présence de respecter la mise en œuvre des décisions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que celle des accords conclus entre elles. Il forme le vœu que le présent Sommet puisse manifester à nouveau sa solidarité à l'égard du Liban pour qu'il recouvre son intégrité territoriale.

S.E. le Premier Vice-président de la République, M. Frédéric Bamvuginyumvira, signale que son pays a participé à différentes réunions organisées par les plus hautes instances de la Francophonie, au cours du biennium qui s'achève. Il souhaite que soient rapidement mis en œuvre les programmes de développement et de solidarité qui ont été définis par ces instances. Il recommande, à cet effet, à l'Agence intergouvernementale et aux autres opérateurs de concentrer leurs efforts sur des projets ayant un fort impact sur les conditions de vie des populations. A propos des préoccupations des jeunes, il encourage la conférence à rechercher des solutions innovantes, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies. Il remercie l'Agence intergouvernementale pour ses actions de solidarité en faveur du Burundi et la Francophonie pour sa contribution à la levée de l'embargo. Il réitère la volonté de son gouvernement de poursuivre ses efforts en faveur de la paix sur le territoire national et dans la Région des Grands Lacs.

S.E. le Président de la République Fédérale Islamique des Comores, M. le Colonel Azali Assoumani, se félicite de l'intérêt de la Francophonie pour la jeunesse et marque l'adhésion de son pays aux programmes qui la concernent. Il se réjouit des nouvelles orientations de la coopération économique francophone dont les grandes lignes ont été adoptées à la récente Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances. Il exprime sa satisfaction à l'égard de l'action du Secrétaire général en matière de maintien de la paix et cite en particulier la récente mission d'assistance et de contact dépêchée dans ce cadre auprès du gouvernement des Comores. Au sujet de la crise politique qui affecte son pays, il considère que le principal obstacle à son dénouement est le fait de l'intransigeance de l'autre partie. Il informe la conférence des mesures

prises par le gouvernement en vue d'une transition démocratique harmonieuse, dans l'esprit de l'accord résultant de la dernière Conférence inter-Iles tenue, en avril 1999 à Antananarivo.

S.E. le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République démocratique du Congo, M. Abdoulaye Yerodia, considère que le principal obstacle au processus de paix et de reconstruction de son pays tient à la présence sur le territoire national de troupes armées venues de trois Etats voisins dont deux, le Rwanda et le Burundi, appartiennent à la Communauté francophone. Il demande à la conférence d'inviter instamment ces deux pays à retirer, dans les plus brefs délais, leurs troupes. A cet effet, il soumet un projet de motion à l'examen de la conférence.

La déléguée du Vietnam invite la conférence à se préoccuper de toutes les situations où la sécurité des populations civiles est en cause. Elle fait plus particulièrement référence à la situation des populations que les médias ont tendance à oublier comme celles de Palestine d'Irak et d'Afghanistan, pour estimer qu'il est du devoir des gouvernants de prendre les mesures appropriées.

S.E. le Premier ministre du Niger, M. Ibrahim Assane Mayaki, rappelle la contribution historique de son pays à la Francophonie puisque c'est à Niamey qu'a été fondée l'organisation. Il demande à la Francophonie d'aider le Niger à renaître pour retrouver une vie constitutionnelle normale, comme le Niger a contribué à faire naître la Francophonie depuis près de trente ans. Il estime que les deux processus institutionnels en cours, la réconciliation nationale et la réforme du système judiciaire, doivent permettre d'envisager favorablement le rétablissement de l'Etat de droit.

Le délégué du Canada, l'Honorable Don Boudria, fait référence à l'appel des jeunes réunis à Moncton pour évoquer les défis majeurs de la modernité auxquels la Francophonie doit faire face. Il estime que les préoccupations telles qu'elles sont exprimées par ces jeunes, doivent être partagées par les gouvernants mais également se refléter dans la société civile. Il signale, à cet égard, l'initiative de représentants de la société civile qui tiennent ces jours-ci un "Sommet parallèle" à Moncton et invite les chefs d'Etat et de gouvernement qui le souhaitent à prendre connaissance de la déclaration qu'ils lui ont remise.

S.E. le Premier Ministre de Guinée-Bissau, M. Fadul Francisco, appelle l'attention de la conférence sur les multiples et graves difficultés d'ordre politique, économique et social que doit affronter son pays. Il lance un appel à la Communauté francophone pour que celle-ci appuie les efforts de son gouvernement en vue de la reconstruction nationale et du rétablissement de l'Etat de droit.

8. Echanges entre les représentants de la Jeunesse et les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation

En introduction à ce point de l'ordre du jour, le Président se réjouit du moment privilégié que constitue ce dialogue des chefs d'Etat et de gouvernement avec les représentants de la jeunesse, au seuil du nouveau siècle. Il rappelle les différentes rencontres de Bamako, Genève, Ouagadougou et Shippagan au cours desquelles les jeunes ont pu faire la preuve de leur engagement pour la Francophonie dont ils assureront, demain, la promotion des valeurs et des ambitions. Le Président invite les jeunes à prendre la parole.

Dans leurs interventions, les jeunes indiquent que, leur présence à cette séance du Sommet vient couronner les concertations nationales et internationales qui ont eu lieu tout au long de l'année 1999, dédiée par la Francophonie à la jeunesse. Ces rencontres leur ont en effet permis d'établir de nouveaux liens de solidarité. Elles ont été l'occasion de réitérer leur refus de toute forme de ségrégation, ainsi que leur volonté de s'engager à lutter contre les fléaux de ce monde que sont la guerre, la famine, le chômage, etc.

Les recommandations qu'ils ont formulées à l'issue de ce processus reflètent l'ensemble des préoccupations des jeunes dont ils sont ici les porte-paroles. Elles sont reprises dans un document intitulé « Recommandations finales des jeunes présents au 8^e Sommet de la Francophonie, Moncton Nouveau-Brunswick Canada ». Les priorités qu'ils ont dégagées figurent dans la publication du secrétariat général « La Francophonie à l'écoute de sa jeunesse ». Ces priorités assorties de recommandations portent sur les domaines suivantes :

- **Education, formation et insertion** : les jeunes font un constat amer de leur situation en matière d'éducation, de formation et d'insertion socio-économique et professionnelle qui résulte des inégalités d'accès au savoir, de l'inadéquation des contenus des programmes, de la rupture entre l'école et le monde du travail, de l'insuffisance des infrastructures scolaires et du manque d'enseignants qualifiés. Ils recommandent en conséquence que les Etats s'engagent à financer une éducation primaire et secondaire de qualité et à la rendre obligatoire. Ils souhaitent également la mise en place d'un système d'équivalence des diplômes.
- **Intégration, développement et solidarité** : les jeunes font le constat de graves problèmes de chômage et d'exclusion qui touchent particulièrement les jeunes. Ils recommandent que les Etats et gouvernement participent à l'élargissement et au renforcement du Fonds d'Insertion pour les Jeunes (FIJ).
- **Communication et nouvelles technologies** : les jeunes considèrent que les nouveaux médias et les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent une priorité absolue. Ils recommandent le renforcement et le développement des structures pour les jeunes (Cybercentres, Centre de lecture et d'animation culturelle, établissements scolaires, maisons de jeunes).

- **Vie politique, démocratie et droits de la personne** : les jeunes entendent prendre une part active à la vie politique, dans les instances de décisions et dans les débats sur les grands enjeux politiques de l'heure. Ils insistent particulièrement sur l'importance de la liberté d'expression et d'association. Ils recommandent que les pouvoirs publics adoptent une législation relative au droit d'association, sous toutes ses formes, ainsi que la reconnaissance et la mise en place, dans chaque Etat francophone, de plateformes nationales ou de conseils de la jeunesse.
- **Conflits armés** : les jeunes constatent, au seuil du 21^e siècle, la multiplication de conflits armés dans des pays francophones dont ils sont les principales victimes (enfants-soldats, enfants déplacés, réfugiés, victimes de mines antipersonnel). Ces conflits très coûteux accentuent les désastres économiques et accroissent la pauvreté des populations. Les jeunes lancent un appel pour que les Etats membres de la Francophonie adhèrent au Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, et apporte leurs appuis aux organisations internationales dans leurs missions de prévention et le règlement des conflits.

Invitée par le Président à animer le dialogue entre les jeunes, la Présidente de la Confédération Suisse, Mme Dreifuss rappelle, qu'elle a eu l'occasion de rencontrer certains d'entre eux, lors du Grand Rassemblement de Genève, en mars dernier. Elle marque son profond accord avec les préoccupations énoncées par les jeunes et se dit très sensible la force de leur engagement, ainsi qu'à la pertinence des principes qui guident leur choix et leurs aspirations. Elle comprend tout particulièrement le prix qu'ils attachent à la garantie de leur liberté d'expression, comme préalable à leur dialogue avec la Francophonie, se rappelant le sentiment de risque que ressentaient certains des jeunes présents à Genève. Elle adhère également à la notion « d'intégration » à la société comme le maître-mot d'une politique en faveur des jeunes. Elle forme enfin le vœux que le dialogue amorcé au Sommet de Moncton devienne systématique en Francophonie.

Débat

Le Premier Ministre du Québec, l'Honorable Lucien Bouchard, souscrit totalement aux propos de Mme Dreifuss et se réjouit de ce que les résultats de ce dialogue avec les jeunes ouvrent de nouveaux chantiers pour la Francophonie. Il adhère également au maître-mot « d'intégration », et souhaite que les préoccupations des jeunes soient prises au moment de l'examen du volet coopération. Le Premier ministre estime que l'intégration des jeunes dans la société ne doit pas être seulement traitée au niveau des villes, mais doit être également au profit de toutes les régions du territoire.

Le Président de la République Française, M. Jacques Chirac, marque l'importance de ce dialogue utile et nécessaire entre l'expérience et l'imagination grâce auquel les jeunes peuvent apporter des idées nouvelles au Sommet. Il convient en effet d'aller puiser les idées là où elles se trouvent : idées de paix, de progrès, de lutte contre le racisme et l'intolérance, etc. Il est tout

particulièrement touché par l'intervention et le témoignage des jeunes sur les conséquences tragiques des mines antipersonnel.

En réponse à la question d'un représentant des jeunes sur les moyens consacrés par la Francophonie aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Secrétaire général indique que, dans le cadre d'un programme intégré de cybercentres, la Francophonie envisage la création de 500 points d'accès sur cinq ans, au profit des pays du Sud. A une autre question sur les possibilités d'entraide et d'échanges entre jeunes de l'espace francophone, il fait part de démarches en cours pour constituer un réseau de volontariat qui fera largement appel à la jeunesse du Nord comme du Sud.

En réponse à la question d'un jeune sur le rôle que pourrait jouer des associations de jeunes dans l'Observatoire de la démocratie, le Président Français, M. Jacques Chirac précise qu'il est en effet envisageable d'associer des réseaux associatifs à un tel observatoire puisque son objectif est de réunir l'ensemble des connaissances et des moyens pour faire progresser la démocratie, les Droits de l'Homme et la paix.

Le Président de Madagascar, M. Ratsiraka, déplore les conséquences néfastes du travail des enfants mais se demande si celui-ci n'est pas préférable à la prostitution dont ils sont parfois victimes. Il dénonce, par ailleurs, la dissolution des mœurs qu'il observe, notamment dans les modes vestimentaires et estime que la protection de l'environnement commence par la transformation de « l'environnement intérieur » de chacun.

Une représentante des jeunes estime que l'éducation et la formation sont à la racine du travail des enfants car « S'ils allaient tous à l'école, ils n'auraient pas le temps d'aller travailler ».

Le Président du Tchad, M. Idris Deby, souhaite que les problèmes évoqués par les jeunes soient examinés au cas par cas, en fonction des réalités qui diffèrent selon les pays. Il fait état des contraintes auxquelles le Tchad doit faire face : difficultés d'accès à l'école, à l'eau potable, à la santé, à la fonction publique. Il appelle en conséquence la Francophonie à se mobiliser pour contribuer à remédier à ces graves difficultés.

Une représentante des jeunes, considérant l'écart considérable qui existe entre les pays du Nord et du Sud dans le domaine de l'éducation et de l'accès aux nouvelles technologies, appelle l'attention sur l'importance des mesures et des actions concrètes qu'il convient de mettre en œuvre pour réduire sinon supprimer cet écart.

La déléguée du Luxembourg, Mme Erna Hennicot-Schoepges, réitère sa proposition de mettre en place de plateformes institutionnelles telles que les parlements de jeunes, et suggère, qu'à l'occasion des Sommets, chaque pays inclut un représentant des jeunes dans leurs délégations. Elle souhaite, en outre, qu'au prochain Sommet, soit établi un bilan précis des actions conduites en direction de la jeunesse.

La déléguée de Maurice, Mme Marie-France Roussety, marque sa satisfaction de participer à ce dialogue fructueux. Elle plaide pour que les jeunes ne se laissent pas impressionner par le travail de bureau et contribue au contraire à revaloriser celui de la terre pour pallier les problèmes

d'insertion professionnelle qu'ils ont évoqués. Elle invite les jeunes à participer, dans le cadre des échanges Nord-Sud comme Sud-Nord, au partage des savoirs et des savoir-faire.

Un représentant des jeunes conclue cette séance d'échanges avec les chefs d'Etat et de gouvernement en réaffirmant l'importance de l'éducation et de la formation et la nécessaire solidarité qui mérite de retenir en priorité l'attention de la conférence. Il évoque d'autres thèmes qui n'ont pu être présentés en temps que tels mais qui ont été abordés par les jeunes au cours des différentes consultations: environnement, enfants-soldats, mobilité des jeunes, enseignement du français. Il remercie les chefs d'Etat et de gouvernement de leur attention et le Secrétaire général de l'OIF pour les initiatives qu'il a prises en faveur de la jeunesse. Il assure les chefs d'Etat et de gouvernement de la disponibilité des jeunes pour contribuer, dans un esprit de dialogue, à l'édification d'une Francophonie plus solidaire.

Au terme de cette première rencontre d'un Sommet de la Francophonie avec la jeunesse, le Président se félicite, au nom des délégations, du sérieux et de la lucidité dont ont fait preuve les jeunes dans leurs propositions. Il leur adresse ses sincères remerciements pour leur précieuse contribution à l'enrichissement du dialogue francophone et forme le vœu que celui-ci soit poursuivi pour que la Francophonie demeure une réalité vivante et populaire dans le monde. Le Président note qu'après cette expérience, il sera difficile de ne pas parler des jeunes à l'occasion des Sommets de la Francophonie.

9. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Le Président, invite le représentant de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Nicolas Amougou Noma, 1^{er} Vice-président de l'Assemblée nationale du Cameroun, à présenter l'avis de l'APF à la conférence.

Le Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie adresse ses plus vifs remerciements aux autorités du Canada et du Nouveau-Brunswick pour leur hospitalité. Il fait néanmoins part de la déception des parlementaires de la Francophonie de n'être pas invités à participer à la totalité des travaux du présent Sommet, contrairement à ce qui s'est passé à Hanoi. Cette participation restrictive ne correspond pas à l'idée qu'ils se font du rôle d'une assemblée consultative, conformément aux dispositions arrêtées aux Sommets de Maurice (1993) et de Cotonou (1995) qui ont transformé l'AIFLF en organisation interparlementaire de la Francophonie. Ces dispositions n'ont malheureusement pas prévu de financement pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie contrairement à ce qui est généralement le cas d'assemblées consultatives similaires (à l'OTAN, au Conseil de l'Europe ou à l'OSCE)

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie n'en a pas moins rempli sa mission qui est de rendre des avis sur les dossiers dont se saisissent les Instances de la Francophonie. Elle a ainsi participé, en étroite collaboration avec le Secrétaire Général de l'OIF, à toutes les missions d'observation des élections pour lesquelles elle estime d'ailleurs que des crédits plus importants devraient être dégagés.

M. Nicolas Amougou Noma souligne la place de ces missions dans le mandat qui a évolué depuis sa création en 1967, de la promotion de la langue française, à la défense de la démocratie parlementaire et de l'État de droit. C'est dans la logique de ce mandat que l'APF a condamné ces dernières années la prise du pouvoir par la force des armes et a suspendu ceux de ses membres qui n'avaient plus de parlement régulièrement élu. C'est actuellement le cas de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, du Congo, du Niger et des Comores où l'APF souhaite que des élections libres et transparentes puissent être organisées dans les meilleurs délais, avec l'envoi de missions d'observation de l'OIF.

Le Président de l'APF évoque, par ailleurs des activités moins visibles que mène son organisation dans le cadre des programmes de coopération interparlementaire qui permettent d'appuyer concrètement les parlements des pays du sud. Il rappelle les demandes présentées à la CMF pour la création de deux nouveaux programmes de coopération interparlementaire : un parlement francophone des jeunes et un programme dédié aux missions parlementaires de bons offices pour la prévention et le règlement pacifique des conflits.

Il évoque, en conclusion, la mémoire et le message des deux jeunes guinéens tragiquement disparus, ce qui doit rappeler à chacun l'urgence d'agir en faveur de la jeunesse.

Le Président remercie le Président de l'APF, pour ses analyses approfondies, notamment quand à l'urgence des actions en faveur de la jeunesse. Il se fait l'interprète de la conférence pour dire combien celle-ci partage les vues de l'APF.

10. Volet économique

- Commerce et investissement

Le Président invite son Altesse le Prince héréditaire Albert de Monaco à présenter son exposé sur le thème « Commerce et investissement ».

Le Prince Albert remercie d'abord le Canada pour l'accueil chaleureux réservé à la délégation monégasque en terre acadienne. Se référant ensuite au thème inscrit à l'ordre du jour, il rappelle que la Francophonie a soutenu, dès l'origine, l'idée d'un développement durable et solidaire. Il note cependant que les mécanismes de l'économie internationale se modifient continûment, en fonction de la mondialisation croissante des échanges et de la vie des entreprises. Ce phénomène provoque, en retour, des efforts d'intégration régionale et une revendication plus forte d'identité culturelle. Il s'ensuit une remise en question de la primauté et du rôle des Etats dans le fonctionnement des économies. Cette évolution, estime-t-il, justifie une actualisation des réflexions de la Communauté francophone. Aussi salue-t-il l'initiative du Sommet de Hanoi de réunir une Conférence ministérielle consacrée aux questions économiques. La Conférence de Monaco sur le thème du Commerce et de l'Investissement a fourni le cadre de cette actualisation nécessaire en assignant comme principal objectif celui de faire participer pleinement le plus grand nombre de pays au système du commerce mondial. Plusieurs initiatives complémentaires devraient concourir, selon lui, à atteindre cet objectif, notamment la formation des acteurs économiques, publics et privés, dans le domaine des technologies nouvelles et celui du commerce international. Le prochain cycle du Millénaire, que l'OMC ouvrira à la fin de

l'année, offre l'occasion de mettre en pratique cette volonté de concertation. C'est dans cet esprit que la Principauté, en accord avec la Conférence de Monaco et le Plan d'action de Moncton, entend participer activement à la mise en place d'un dispositif francophone d'information économique visant à l'émergence et la visibilité internationale d'un espace économique francophone. Avec l'aide des Etats et gouvernements qui le souhaitent, ce centre s'appuiera sur les sources d'information économique du Forum Francophone des Affaires. Dans le même ordre d'idées, Monaco réitère sa disponibilité pour organiser sur son territoire toute conférence ou rencontre destinée à renforcer le dispositif de coopération économique. Il conviendra cependant de veiller en permanence, dans la conduite des actions inspirées de ces manifestations, à ce que le développement induit par la mondialisation ne soit pas une source d'aggravation des inégalités et de négation des identités. Les administrations publiques, qui oeuvrent au maintien et à l'amélioration des services sociaux essentiels et qui accompagnent le développement, dans l'optique de la diversité culturelle et de l'intégration régionale, ont un rôle déterminant à jouer.

Le Président invite le délégué du Cameroun, M. Luc Ayang, à prendre la parole sur le même thème.

Le délégué du Cameroun rappelle que le Sommet de Hanoi a marqué un tournant important dans la vie de la Francophonie en décidant d'œuvrer à l'édification d'un espace francophone de coopération économique. Il considère que cette option est parfaitement justifiée au regard des défis mais aussi des risques de la mondialisation de l'économie. S'agissant plus particulièrement des pays en développement, les perspectives de réussite sur les marchés mondiaux, où la compétitivité est de règle, lui paraissent limitées. De plus, les économies des pays concernés sont à ce point affaiblies par les effets des programmes d'ajustement structurels que les Etats doivent de plus en plus recourir à l'aide de la communauté internationale pour assurer leur développement économique et social. A cet égard, il pense que le soutien attendu devrait se traduire :

- par l'intensification de la coopération entre les entreprises et par un afflux de fonds d'investissement ;
- par une réduction plus nette de la dette et par le renforcement du système financier international, à l'exemple de l'initiative prise récemment par le G7 à Cologne.

Le délégué du Cameroun est persuadé que la Francophonie peut jouer un rôle majeur dans ce domaine en développant en son sein un espace de solidarité et de coopération basé sur les principes d'égalité et de complémentarité. Les prochaines négociations au sein de l'OMC et les pourparlers pour le renouvellement de la Convention ACP-Union européenne pourraient fournir à la Francophonie des occasions privilégiées de mettre en pratique les principes énoncés en faveur des pays en développement.

Débat

La déléguée de Maurice, M^{me} Marie-France Roussety, remercie le gouvernement et le peuple du Nouveau-Brunswick pour son accueil. Elle félicite le Secrétaire général pour le nouvel élan qu'il a su imprimer à l'Organisation Internationale de la Francophonie grâce à son charisme et à son dynamisme. Elle met l'accent sur la nécessité pour la Francophonie de promouvoir les cultures des pays membres et constate que celle-ci évolue en tenant compte des exigences du temps

présent, comme le montre le choix du thème de la jeunesse pour le Sommet. Ce choix s'inscrit dans une vision de solidarité au sein d'un monde multipolaire.

Sur le plan économique, la déléguée de Maurice pense que, dans le contexte de la mondialisation marqué à la fois par la circulation des hommes et par celle des capitaux, il y a tout lieu de rechercher les voies et moyens d'intensifier la coopération francophone. Elle refuse cependant d'envisager l'ouverture à la coopération et aux échanges comme une voie vers l'uniformisation où les plus forts décideraient seuls du sort de la planète. De ce point de vue, elle estime que la Francophonie doit être attentive à la situation des plus faibles. C'est ainsi qu'elle entend défendre la spécificité des pays insulaires, comme le sien, dans l'organisation mondiale de l'économie. Ces Etats sont parmi les plus fragiles et leur situation les rend moins compétitifs car ils ne bénéficient ni des effets de l'économie d'échelle ni de la protection douanière. Elle souhaite par conséquent que des mesures soient prises en faveur du redressement de leur balance commerciale.

Au volet politique des actions menées par la Francophonie, M^{me} Marie-France Roussety appelle la Communauté francophone à soutenir les processus de paix récemment engagés, notamment l'Accord de Lusaka pour les pays des Grands Lacs et l'Accord de Tananarive pour les Comores. A cet égard, elle affirme son adhésion aux résolutions des Nations Unies relatives aux droits de l'Homme et salue la résolution de l'OUA condamnant le principe du coup d'Etat.

Le délégué de la France, M. Josselin, Ministre délégué à la Francophonie et à la Coopération, rappelle qu'à l'occasion du Sommet de Hanoi et de la Conférence de Monaco, la Francophonie s'est engagée à œuvrer dans trois directions :

- agir ensemble dans les enceintes internationales en faveur de l'aide publique au développement, de la réduction de la dette et de l'accès des pays en voie de développement aux marchés internationaux ;
- faire valoir ses vues lors des grands rendez-vous économiques internationaux. Le plus important d'entre eux sera le prochain cycle de négociations de l'OMC à Seattle, en novembre ;
- développer des programmes de soutien à la création d'entreprises et de microcrédits dans la mesure des moyens disponibles.

M. Josselin souligne, par ailleurs, le lien entre le développement économique et l'Etat de droit, en notant l'intérêt de contribuer à l'instauration d'un environnement juridique propre à garantir la sécurité des investissements.

Le représentant du Canada, l'Honorable Don Boudria, considère que le développement des technologies de communication, la libéralisation des échanges et l'ouverture des marchés sont les traits constitutifs des tendances économiques et sociales de cette fin du 20^e siècle, il pense que tous les pays du monde, quel que soit leur niveau de développement, ressentent, à des degrés divers, les effets de la mondialisation, qui doit par conséquent intéresser un forum international comme le Sommet de la Francophonie. Tout en reconnaissant les effets bénéfiques de la mondialisation sur la création de richesses, il observe que celle-ci peut elle-même contribuer à propager très rapidement des crises économiques dans n'importe quelle région du monde. Il invite par conséquent à la vigilance face à une mondialisation qui peut engendrer l'exclusion de certains pays et groupes de citoyens de la mouvance économique internationale.

En vue d'endiguer les conséquences négatives de la mondialisation, le Canada préconise les mesures suivantes :

- appuyer la réforme en profondeur du système financier international par la mise en place d'un mécanisme permanent de concertations entre les pays industrialisés, les pays émergents et ceux en voie de développement. Cette initiative devrait avoir un impact plus important que le G7 ;
- favoriser l'intégration des pays les moins avancés au système économique international, conformément aux résolutions de la Conférence de Monaco. C'est tout le sens des efforts à poursuivre pour lutter contre la pauvreté comme y invite le Plan d'action. C'est pourquoi, lors du Sommet du G7 à Cologne, en juin dernier, le Canada a préconisé l'élargissement de l'initiative de réduction de la dette en faveur des pays pauvres les plus lourdement endettés, afin que ces derniers puissent disposer de ressources nécessaires pour la santé et l'éducation.

L'Honorable Don Boudria pense qu'il convient, dans le nouveau contexte mondial, de privilégier l'information, la formation et la concertation qui sont les domaines traditionnels d'intervention de la Francophonie.

11. Volet coopération

Pour cette troisième séance plénière, le Président propose aux délégués d'aborder le volet coopération qui se définit par rapport aux cinq axes prioritaires dégagés dans le projet de Plan d'action. Il propose que la conférence entende l'ensemble des exposés avant d'ouvrir un débat général. Il invite S.E. le Président du Sénégal, M. Abdou Diouf, à présenter sa communication.

Dans son exposé d'introduction générale au volet coopération, le Président du Sénégal, pose le problème de la coopération multilatérale francophone, en rappelant que, déjà au Sommet de Chaillot en 1991, il avait plaidé pour « inventer une nouvelle coopération où le multilatéral deviendra la règle en Francophonie, le bilatéral gardant, par ailleurs toutes ces vertus ». Instituée pour incarner les valeurs fondamentales de justice, de solidarité, d'égalité, de complémentarité, et de liberté, la coopération multilatérale est l'âme de la Francophonie. Dans un monde qui se globalise, il importe d'élaborer une approche francophone de la mondialisation. Le Président Diouf met l'accent sur trois chantiers qui, à ses yeux, sont susceptibles d'imprimer à la mondialisation une marque francophone.

Il s'agit tout d'abord de la consolidation de l'Etat de droit et du processus démocratique : ce champ de coopération, ouvert en 1989 au Sommet de Dakar a connu depuis celui de Hanoi une importante évolution sous l'autorité du Secrétaire général de l'OIF. Pour l'avenir, le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit devra aller de paire avec le développement d'une culture démocratique profondément ancrée dans les mentalités. Il convient, en ce sens, de sensibiliser les jeunes dès l'école de base et d'envisager la création de parlements de jeunes.

Le second chantier concerne la communication en Francophonie : cet autre enjeu mondial comparable à la révolution copernicienne interpelle la Francophonie. En effet, désormais, nul ne

peut se passer des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La Francophonie devrait s'attacher à ce que le français atteigne une masse critique sur les réseaux Internet. Le Fonds francophone des Inforoutes, l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'Information et de la Formation, organe subsidiaire de l'Agence intergouvernementale, les points Syfed et le réseau Refer, ainsi que l'université virtuelle de l'Agence universitaire méritent la plus grande attention.

Le troisième chantier concerne le financement de la coopération multilatérale francophone : huit ans après le Sommet de Chaillot, l'objectif de 70 % de contributions non liées n'a pu se réaliser. Aujourd'hui, les fonds liés l'emportent sur les crédits déliés. Le moment est venu de mettre à plat ces questions en demandant au Secrétaire général de procéder à la redéfinition des modalités et des règles de gestion du Fonds multilatéral unique. Il s'agit là d'une question politiquement importante, notamment pour les Africains, car, principaux bénéficiaires de la coopération francophone, ceux-ci ne peuvent être écartés de la concertation. Le Président du Sénégal rappelle à cet égard ce qui s'est récemment passé au sujet du projet de convention intergouvernementale sur la culture, en notant que quatre pays, et non des moindres, se sont opposés au projet, alors que toute les conditions semblaient réunies pour y apporter une suite favorable.

En conclusion, le Président Diouf lance un appel à tous les pays qui ont le français en partage pour poursuivre l'œuvre d'édification de la Francophonie en l'adaptant aux temps nouveaux, sans perdre leur âme et en apportant au monde le génie et les valeurs de la langue française et de la Communauté francophone.

• Coopération juridique et judiciaire

Le Président invite S.E. le Premier ministre du Rwanda, M. Pierre Célestin Rwigema, à présenter son exposé sur la coopération juridique et judiciaire.

Le Premier ministre du Rwanda se propose de faire partager l'expérience « édifiante et encourageante » de son pays dont le système judiciaire a été complètement détruit au lendemain du génocide de 1994. Le Rwanda a ainsi été conduit à juger un nombre considérable de criminels, alors que les principaux auteurs du génocide avaient fui le pays. M. Rwigema observe que la stabilisation de la société et la restauration de l'unité du peuple rwandais demeurent subordonnées à l'éradication de la culture de l'impunité et au rétablissement des conditions d'exercice de la justice. Il a donc fallu procéder très vite à la formation de nouveaux magistrats. Il tient à rendre hommage à la contribution de la Communauté internationale et, tout particulièrement, à celle de la Communauté francophone et de ses nombreux membres.

Le délégué du Rwanda précise que le Parlement rwandais a voté une loi organique, de caractère novateur, visant à poursuivre les suspects de crimes de génocide et d'autres crimes contre l'humanité commis au Rwanda. Il exprime à cet égard sa reconnaissance aux pays membres de la Francophonie qui ont envoyé de nombreux avocats pour suppléer le Barreau rwandais et assurer la défense des suspects de crime de génocide. Il apprécie de même l'appui de la Francophonie au Tribunal pénal international pour le Rwanda et rend un hommage appuyé aux pays francophones qui ont commencé d'arrêter et de juger ou d'extrader certains des criminels recherchés. Il appelle tous les pays membres de la Francophonie à poursuivre leur coopération avec le Tribunal pénal.

M. Rwigema note cependant que la coopération juridique et judiciaire dont le Rwanda a pu bénéficier de la part de la Francophonie ne se limite pas à la répression des crimes de génocide mais qu'elle contribue plus généralement au rétablissement d'un système judiciaire solide, y compris grâce à la formation de licenciés en droit, en partenariat avec de nombreuses universités francophones.

Le délégué du Rwanda souligne, par ailleurs, que son pays a innové en introduisant une forme de justice participative, inspirée de sa culture propre au Rwanda en matière de règlement des conflits. Il invite la Communauté francophone à soutenir ceux de ses membres qui ont connu ou qui connaissent des périodes de violations massives des droits de l'Homme.

Le Premier ministre du Rwanda saisit l'occasion pour faire part à la conférence de deux préoccupations : la première tient à l'adoption par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie d'une mesure de suspension de la section rwandaise, dont il demande la révision compte tenu des troubles qui ont marqué son pays et des progrès appréciables du processus de transition engagé avec l'appui de la Francophonie ; la seconde préoccupation a trait à l'intervention de la délégation du délégué de la République démocratique du Congo, à laquelle il tient à répondre en rappelant que le Rwanda a signé les Accords de Lusaka et entend donc les appliquer selon les modalités prévues et dans l'esprit des engagements de la Francophonie, tel qu'il figure dans le Plan d'action de Moncton

Diversité linguistique et culturelle

Le Président invite S.E. le Ministre-Président du gouvernement de la Communauté française de Belgique, M. Hervé Hasquin, à présenter son exposé.

Le Ministre-Président du gouvernement de la Communauté française de Belgique plaide pour que la question de la mondialisation et de la diversité culturelle fasse l'objet d'une prise de position forte de la Francophonie, sur le plan politique et en termes de coopération. C'est à ce prix seulement qu'elle sera, selon lui, efficace et visible.

Il appartient à l'Organisation de la Francophonie, aux côtés des Etats et gouvernements, et en lien avec les autres organisations multilatérales, de veiller à la protection et à la promotion des identités culturelles en s'assurant des conditions nécessaires à leur émergence. A cet égard, il fait allusion à l'importance de la convention cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales.

M. Hasquin souligne qu'en œuvrant pour le développement équilibré des identités nationales, régionales et culturelles, la coopération francophone contribue à la démocratie des relations internationales, au même titre que l'éducation. Les produits culturels ne doivent en aucune façon être réductibles à leur seule dimension économique ou marchande. Les échanges et la coopération sont sources de créativité et d'innovation, à condition que soit respecté le principe de réciprocité et que l'uniformité ne supprime pas l'expression identitaire. A son avis, la question de l'exception culturelle se posera à nouveau, à court terme. Il importe dès lors que les acquis de l'Accord sur le commerce des services (ACS-GATS) de 1993 puissent être maintenus tout en s'appliquant de facto aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il

importe, dans le même sens, que les pays membres de la Francophonie développent leurs politiques de soutien à la création audiovisuelle et télévisuelle.

Le délégué de la Communauté française de Belgique doute qu'une convention internationale sur la culture spécifique à la Francophonie puisse avoir suffisamment de poids pour contrer les textes de l'OMC. Il invite l'Agence intergouvernementale de la Francophonie à étudier la faisabilité d'un fonds d'investissement pour les industries culturelles afin de pallier le développement inégal des pays membres et de permettre à tous de bénéficier des résultats de l'accroissement des échanges. Il appelle la Francophonie à jouer un rôle, en matière de concertation à quatre niveaux :

- faire émerger les positions communes de ses membres chaque fois que nécessaire, et en particulier dans le cadre de l'OMC ;
- relayer leur voix au plan mondial ;
- engager le dialogue avec les autres grandes aires linguistiques et culturelles qui partagent les mêmes préoccupations ;
- intégrer, en outre, ces préoccupations aux réflexions de l'Association internationale pour la défense des langues et cultures menacées.

M. Hasquin note, avec satisfaction, que les projets de Déclaration et de Plan d'action sont largement imprégnés de ces préoccupations.

Le Président invite le Ministre des Pêches et de l'Aquaculture et Ministre délégué à la Francophonie du Nouveau Brunswick, l'Honorable Paul Robichaud, à présenter son exposé.

Le Ministre délégué à la Francophonie, l'Honorable Paul Robichaud, introduit sa communication sur la diversité culturelle en rappelant la caractéristique multiculturelle du Nouveau Brunswick avec ses trois composantes : française, anglaise et autochtone. Il rend hommage à l'action persévérante du peuple acadien pour préserver sa langue et son identité tout en soulignant que la vigilance reste de mise face au risque d'assimilation. Il fait part des difficultés que connaît le dialogue avec les autochtones tout en reconnaissant la nécessité d'aller à la découverte de leur culture pour mieux en apprécier la richesse. Mais l'ouverture aux autres et l'acceptation de leur différence supposent aussi un dialogue intérieur qui met en lumière les croyances personnelles, la représentation et l'identification des préjugés.

Ce dialogue entre les cultures, qui reste le meilleur instrument au service de la paix, se trouve aujourd'hui menacé par la mondialisation qui tend à creuser des fossés entre riches et pauvres tout en les reliant comme jamais auparavant avec le risque d'uniformisation culturelle qui en résulte. Face à cette menace, le délégué du Nouveau Brunswick recommande de resserrer les mécanismes qui permettent d'exercer une certaine vigilance. Il suggère en particulier une forme de déconcentration culturelle qui donne à chaque individu les outils sociaux et culturels lui permettant de se responsabiliser à l'endroit dans sa communauté locale, nationale ou internationale.

Pour le Président de la République Française, la diversité linguistique et culturelle est un sujet essentiel, car, rappelle-t-il, les peuples veulent échanger leurs biens, mais garder leur âme. La priorité pour la Francophonie consiste dès lors à se concerter pour parler d'une même voix. Il

importe, en ce sens, de définir une stratégie commune en vue des négociations de Seattle. M. Jacques Chirac soutient, par ailleurs, les propositions du Président de République du Sénégal sur la coopération multilatérale, en particulier en matière de financement, et invite à réfléchir à l'élaboration et à la mise en place de mécanismes appropriés.

• Éducation et formation

Le président invite S.E. le Président du Bénin, M. Mathieu Kérékou, à présenter son exposé sur le thème « l'Éducation et la Formation ».

Le Président de la République du Bénin rappelle d'abord la place donnée à ce thème au Sommet francophone de Cotonou du fait de son importance stratégique pour le développement. Dans le contexte d'un monde en constante évolution, il est partisan d'une formation continue résolument tournée vers la jeunesse, afin de préparer les jeunes à jouer pleinement leur rôle de citoyens responsables, respectueux de la personne humaine et de la démocratie et maîtres de son environnement technologique, économique et physique. Il importe dès lors, selon le Président, d'entreprendre un réexamen approfondi des missions de l'éducation et de la formation ainsi que modes de transmission du savoir, en tournant le dos aux méthodes traditionnelles au profit des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il s'agit de mettre les nouveaux systèmes éducatifs au service de la qualification professionnelle et de l'éducation entrepreneuriale des jeunes, en alliant productivité, flexibilité et pragmatisme. Dans cette perspective, il est question de privilégier les programmes scientifiques et les formations techniques en prenant en compte la situation de tous les jeunes, scolarisés ou non, ainsi que le contexte socio-économique.

Le Président Kérékou souligne la nécessité de l'appui de la communauté internationale pour conduire cette réforme. L'enjeu est aussi celui de la promotion d'une culture universelle de la paix qui passe par l'éducation des jeunes. Les jeunes filles et les femmes ont à cet égard un rôle majeur à jouer car, en donnant la vie, elles sont plus que quiconque des messagères d'une culture de paix.

Le Président du Bénin conclut son communication en appelant l'attention de la conférence :

- sur les recommandations issues du séminaire transnational de la formation professionnelle, tenu en mars 1999 à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire sous l'égide de la CONFEMEN ;
- sur les orientations concernant l'Agence universitaire de la Francophonie dont il souhaite que le présent Sommet précise le statut.

Le Président invite S.E. le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou Nguesso, à présenter, à son tour, son exposé sur le même thème.

Le Président Denis Sassou Nguesso, observe tout d'abord que le Congo, en dépit de la richesse de son sous-sol, sait que la source de son développement réside dans les hommes et les femmes et, surtout, dans sa jeunesse. Celle-ci a besoin de ce capital de départ qu'est l'éducation et, dans lequel le Congo, à l'instar de beaucoup d'autres pays africains, a investi bien au-delà des normes mondiales. Il remarque qu'il s'agit d'un investissement pour la Francophonie puisqu'il se fait dans la langue française.

Le Président du Congo est toutefois conscient des insuffisances du système éducatif classique et suit avec attention le courant novateur qui vise à développer l'enseignement technique et professionnel. Son pays s'est résolument engagé dans cette voie, malgré la dégradation des infrastructures et des équipements. Le Congo doit en effet faire face au problème de la réinsertion de milliers de jeunes dans la vie sociale. C'est pourquoi il compte sur l'appui de la Communauté internationale, en particulier celui de la Francophonie.

M. Sassou Nguesso lance un appel pour qu'une réflexion commune soit engagée sur ces questions cruciales pour le Nord comme pour le Sud. Il se félicite des résultats des Assises de la formation professionnelle et technique qui devront être traduits en actions de coopération pour le prochain biennium telle que la création d'un fonds d'insertion professionnelle ou celle de caisses d'épargne et de crédits en faveur des jeunes. De même, le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication peut contribuer à un meilleur partage des expériences au sein de la famille francophone. En ce sens, le Président du Congo met l'accent sur la nécessaire solidarité francophone et sur sa dimension éthique.

• Coopération économique

Le Président invite S.E. le Président de la Côte d'Ivoire, M. Henri Konan Bédié, à présenter son exposé.

Le Président Bédié commence par rappeler que la Francophonie mène, depuis les années 70, des actions concrètes et diversifiées de coopération multilatérale en faveur des Etats membres, y compris dans les domaines de l'économie et du développement durable. Le Sommet de Hanoï a cependant donné une dimension politique à la Francophonie, sur la scène internationale et a imprimé un nouvel élan. Ce élan a été confirmé en avril 1999, à Monaco, par la première Conférence francophone des Ministres de l'Economie et des Finances, qui a permis de dégager un consensus pour renforcer la coopération et le concertation francophone dans le domaine économique. Parmi les principales conclusions de la conférence de Monaco, le Président de Côte d'Ivoire, cite :

- la participation concertée de la Francophonie aux négociations commerciales dans le cadre de l'OMC ;
- l'allègement du fardeau de la dette des pays les plus pauvres ;
- la réforme du système financier et monétaire international.

L'ambition est, selon le Président, de faire de l'économie une priorité absolue de la Francophonie et de constituer une force de proposition attentive aux aspirations des peuples. Dans cette perspective, il propose un maillage économique de l'espace francophone par l'ouverture de « guichets » ou « d'antennes » auprès de tous les partenaires de la coopération décentralisée : chambres consulaires, organisations professionnelles, syndicats, secteurs mutualistes, associations de jeunes, collectivités territoriales etc. Ce maillage, qui pourrait se faire en particulier sous l'égide du Forum francophone des affaires (FFA), devrait contribuer à construire un espace économique plus solidaire et plus dynamique. Plus généralement, la Côte d'Ivoire est disposée à partager son expérience en matière de coopération économique. De plus, le Président

Bédié souhaite qu'à l'occasion de chaque Sommet, un bilan soit établi des réalisations, afin que les plans d'action se traduisent le plus concrètement possible.

Le Président invite S.E. la Vice-Président du Vietnam, Mme Nguyen Thi Binh, à présenter à son tour son exposé.

M^{me} Nguyen Thi Binh rappelle le succès de la Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances de Monaco qui a ouvert à la Francophonie un nouveau champ de coopération à trois niveaux : celui des Etats et gouvernements, celui des entreprises et le domaine des ressources humaines. Elle note que cette coopération doit être axée prioritairement sur les besoins de développement des pays membres du Sud, en particulier les moins favorisés.

A cet effet, elle propose de partager avec les délégués les réflexions et orientations suivantes :

- les actions de coopération organisées par les opérateurs devront s'inscrire parmi les priorités de la conférence de Monaco, afin de leur garantir plus de synergies et d'efficacité ;
- dans le cadre des négociations internationales en particulier le cycle de négociation de l'OMC, une nouvelle approche francophone des relations Nord-Sud devrait permettre de mettre en évidence une « préférence francophone ». Le Vietnam souhaite s'associer à l'ensemble des concertations francophones et réitère sa demande de soutien aux pays francophones pour son admission à l'OMC ;
- la coopération Sud-Sud offre de grandes possibilités de partenariat. L'expérience d'une coopération Sud-Sud et triangulaire lancée par le Vietnam et des pays africains peut être élargie à d'autres pays.

M^{me} Binh conclut sa communication en invitant les pays à s'engager résolument dans la lutte contre la pauvreté, à travers l'organisation d'un partenariat plus solidaire et plus efficace.

• **Nouvelles technologies de l'information et de la communication**

Le Président invite l'Honorable M. Lucien Bouchard, Premier ministre du Québec, à présenter son exposé.

Le Premier Ministre du Québec, rappelle que l'engagement francophone dans la bataille du numérique date du Sommet de Cotonou, qui a adopté une résolution spécifique sur la société de l'information. A cet égard, la Conférence des Ministres francophones responsables des Inforoutes, qui s'est tenue à Montréal en mai 1997, marque une étape décisive dans la réponse de la Francophonie au défi du numérique. A ces assises ont été en effet adoptés une Déclaration et un Plan d'action que le Sommet de Hanoi a entérinés, en novembre 1997. M. Lucien Bouchard évoque les principaux axes retenus à Montréal :

- la démocratisation de l'accès aux Inforoutes ;
- le développement de l'aire de création, de formation et de recherche ;
- le renforcement de l'aire de création et de circulation des contenus ;
- la promotion d'une aire de développement ;

- la création d'un Fonds de développement des Infouroutes.

Depuis lors, le Premier ministre du Québec note que la présence francophone sur les infouroutes a fait des progrès non négligeables. En témoignent, les résultats suivants :

- lancement de 67 projets financés sur le Fonds francophone des infouroutes ;
- mise en place, à Bordeaux, de l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF) ;
- programmes de l'Agence intergouvernementale pour l'accès des pays du Sud aux infouroutes, ainsi que pour la formation de compétences et la veille technologique ;
- actions de l'Agence universitaire pour l'extension des réseaux d'accès aux banques de données et à la documentation scientifique.

M. Bouchard plaide pour que soient prises en vue de consolider les acquis de la Francophonie dans le domaine des nouvelles technologies de l'information. Il suggère d'orienter la coopération francophone vers la formation aux nouvelles technologies et la multiplication des contenus scientifiques en français, en direction des jeunes en particulier. Il recommande de développer les contenus francophones sur TV5, de façon à contribuer à l'ouverture culturelle et commerciale de la Communauté francophone aux autres aires linguistiques.

Par ailleurs, le Premier ministre, informe la conférence que le Québec soutient le projet de création d'un Parlement francophone des jeunes. Le Québec, qui a une longue expérience dans ce domaine, est disposé à contribuer à sa mise en place et à ouvrir ses portes pour accueillir les jeunes.

L'exposé de S.E. le Président du Gabon, M. El Hadj Omar Bongo, porte sur le même thème.

Pour le Président du Gabon, les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent pour les sociétés modernes un vecteur égalitaire de développement et d'acquisition du savoir dans tous les domaines. Le Gabon s'associe dès lors à l'action francophone pour le développement d'une société de l'information. C'est à ce titre qu'il a souscrit dès l'origine à la mise en place du Fonds francophone des Infouroutes. Le Président du Gabon juge de même opportunes les initiatives de créer l'Université virtuelle francophone pilotée par l'Agence universitaire et de l'Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation dépendant de l'Agence intergouvernementale. Il appelle de ses vœux l'avènement d'une véritable culture de l'information qui préserve la liberté et l'égalité et qui favorise le partage.

Débat

A la lumière des interventions de la déléguée de Madagascar et de celle de Sainte-Lucie, il ressort la nécessité :

- d'inclure la sécurité alimentaire dans les dispositions du plan d'action ;
- d'encourager l'utilisation des technologies de l'information dans les systèmes éducatifs ;
- de promouvoir le plurilinguisme et la diversité des culturels ;

- de soutenir la coopération Sud-Sud.

Plus généralement, la coopération multilatérale apparaît comme le ciment de la communauté francophone et mérite, à cet égard, d'être renforcée et amplifiée.

12. Rénovation des méthodes et des instruments

A l'initiative du Président le délégué de la France, le Ministre Charles Josselin, a présenté un bref exposé sur la rénovation des méthodes et des instruments. A partir du bilan du Secrétaire général, qu'il a jugé positif tant sur plan politique et sur celui de la coopération, le Ministre a dégagé trois grands principes qui méritent, selon lui, d'être promus.

Il a rappelé trois principes importants qui doivent caractériser l'action de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de ses Agences, à savoir :

- L'adaptation des méthodes aux objectifs par :
 - l'organisation de l'information réciproque et le renforcement de la concertation entre Etats et gouvernements francophones favorisant l'émergence de positions communes ou concertées, en préparation des conférences internationales;
 - la mobilisation de ressources externes par l'implication d'autres institutions dans le financement de programmes de la Francophonie;
 - la concentration de l'action de la Francophonie dans les domaines où elle apporte une valeur ajoutée.
- Le développement des partenariats par :
 - le renforcement de l'effort d'ouverture conduit par le Secrétaire général de l'OIF en direction des autres organisations internationales, notamment pour la recherche de financements conjoints ;
 - le renforcement des synergies entre tous les acteurs et les opérateurs de la Francophonie (acteurs gouvernementaux, non-gouvernementaux, associatifs, collectivités décentralisées) ;
- Le recours systématique à l'évaluation de l'action des opérateurs en vue de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence de leurs interventions.

13. Lieu et date de la IX^e Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Sur proposition du Président, il est convenu de fixer la tenue de la 9^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernements ayant le français en partage à la fin de l'année 2001, soit deux ans après celle de Moncton, conformément à la tradition.

S'agissant du lieu du 9^e Sommet, il est confirmé que la candidature du Liban est accueillie chaleureusement et acceptée.

Le délégué du Burkina Faso renouvelle le souhait de son pays d'accueillir le 10^e Sommet en 2003 en précisant qu'il présente sa proposition en accord avec la Roumanie.

Le Président de Roumanie confirme, en effet, que son pays veut bien se désister en faveur du Burkina Faso. Il saisit l'occasion pour souhaiter que le 11^e Sommet puisse se tenir à Bucarest en 2005, afin de souligner l'émergence d'un pôle attaché aux traditions et aux idéaux de la Francophonie en Europe Centrale.

Plusieurs délégations, notamment celles du Sénégal, du Cap Vert, du Vietnam, d'Egypte et du Togo interviennent pour féliciter le Liban, pays-hôte du prochain Sommet, et pour soutenir la candidature du Burkina Faso pour le Sommet de 2003.

14. Adoption du Plan d'action de Moncton

Sur proposition du Président, la conférence adopte le Plan d'action de Moncton.

15. Adoption de la Déclaration de Moncton

Sur proposition du Président, la Conférence adopte la Déclaration de Moncton.

16. Adoption du rapport général de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement

Le très Honorable Jean Chrétien invite le Ministre des Affaires étrangères du Bénin à présenter le rapport des travaux du 8^e Sommet de la Francophonie.

Dans la synthèse qu'il fait des travaux, M. Kolawolé Antoine Idji présente les principales conclusions des délibérations des chefs d'Etat et de gouvernement. Il insiste particulièrement sur les résultats positifs atteints par la conférence qui a adopté sa Déclaration et son Plan d'action de Moncton pour le prochaine biennium. Il se félicite du climat propice à la réflexion et à la sérénité des débats.

Il souligne également, parmi les nombreux acquis de cette conférence, le dialogue très franc et très fructueux qui s'est engagé entre le Sommet et les représentants des jeunes. Les priorités et les recommandations formulées par ceux-ci ont été très positivement accueillies par les chefs d'Etat et de gouvernement qui se réjouissent de la pertinence des leurs vues. Un bilan précis des actions et des réalisations au profit de la jeunesse sera établi à l'attention du prochain Sommet.

Le rapporteur exprime ses vifs remerciements aux autorités du Canada et du Canada Nouveau-Brunswick pour leur hospitalité. Il adresse sa gratitude aux chefs d'Etat et de gouvernement et aux chefs des délégations pour leur présence effective et leurs apports à cette conférence.

Il formule ses plus vives félicitations au Secrétaire général pour l'ensemble de ses actions, et pour l'organisation du Sommet. Il remercie également le secrétariat des instances pour l'appui dont il a bénéficié pour l'élaboration de son rapport.

Au terme de la synthèse présentée par le rapporteur, le Président félicite et remercie vivement M. Kolawolé Antoine Idji, pour la qualité de son rapport.

La conférence adopte le rapport de ses travaux.

17. Clôture de la VIII^{ème} Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Le Président de la République du Liban, S.E. le général Emile Lahoud remercie les chefs d'Etat et de gouvernement de l'honneur qu'ils font à son pays en le désignant comme hôte du prochain Sommet de la Francophonie.

Il remercie en particulier, le Président M. Jacques Chirac, qui a, le premier, lors du Sommet de Hanoi, très fortement appuyé la candidature de son pays, et M. Boutros Boutros-Ghali, pour avoir constamment souligné l'importance du choix du Liban.

Dans son intervention, le Président Lahoud souligne que la culture, respectée et reconnue, tend, par son dynamisme propre, à réaliser les valeurs universelles qu'elle porte potentiellement en elle, et que, menacée ou méprisée, elle tendrait au contraire à se replier sur elle-même dans une attitude d'autodéfense agressive, d'où l'importance de l'ouverture des cultures les unes aux autres la mondialisation des échanges et les nouvelles technologies de l'information devant y contribuer largement.

Le Liban propose comme thème du prochain Sommet « le dialogue des cultures », parce que l'expérience libanaise est significative en la matière. La participation de ce carrefour de cultures et d'idées à la Francophonie constitue une source de richesse et d'influence.

Le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable Bernard Lord se félicite des conclusions et des résultats tirés des échanges. Il revient sur la place accordée à la jeunesse par le Sommet qui s'achève. Par leur discours, franc et honnête, les jeunes auront su jouer leur rôle de force de proposition pour une Francophonie renouvelée. M. Lord formule le vœu que les retombées du Sommet répondent, comme il se doit, aux attentes de cette jeunesse qui a accepté de s'impliquer si courageusement.

C'est fort du succès de cette implication que le conférencier invite la Communauté francophone à s'ouvrir à toutes ses autres composantes : les femmes, les cultures partenaires....qui, elles aussi peuvent contribuer à son épanouissement.

Il se réjouit du rôle joué par la population de Moncton et du Nouveau-Brunswick, en particulier par la communauté acadienne dont la généreuse hospitalité a, plus que tout, contribué à la réussite du Sommet.

Il se félicite aussi de la collaboration exemplaire qui s'est établie entre le Canada, le Québec et le Nouveau-Brunswick dans la préparation de cet événement.

Il conclut son intervention en souhaitant un bon retour chez eux à tous les délégués.

Clôturent les travaux du 8^e Sommet de la Francophonie, le Premier Ministre du Canada, le très Honorable Jean Chrétien exprime sa vive satisfaction pour la qualité des travaux du Sommet.

Il note que la conférence a pu atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et espère que les décisions auxquelles elle est parvenue recevront un écho favorable auprès de toutes les instances et institutions de la Francophonie au cours des prochaines années.

Il adresse ses plus vives félicitations à tous les participants et participantes au Sommet, grâce auxquels la Francophonie a pu réaffirmer sa pertinence et son dynamisme. Il salue les nouveaux membres associés et observateurs.

S'agissant de la participation des jeunes, il estime que la conférence a fait œuvre utile en les associant aux travaux du Sommet. En effet, ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui vont décider de l'avenir de nos pays dans la nouvelle ère de mondialisation des économies, du partage des connaissances et de l'intégration politique. Il est en conséquence naturel que cette jeunesse ait son mot à dire dans l'évolution de la Communauté francophone.

Cette rencontre a démontré aussi que le respect de la diversité peut conduire à l'unité, réalité bien connue au Canada. Les participants ont entendu au cours de ces derniers jours tous les accents du français dans le monde y compris l'accent acadien. Sur les grands dossiers politiques, économiques et de coopération, la Francophonie a parlé, à Moncton, d'une seule voix, une voix qui est de plus en plus entendue partout dans le monde.

Le prochain Sommet aura lieu à Beyrouth, au Liban. Le Premier ministre du Canada souhaite que les Sommets qui suivront permettent de poursuivre l'actualisation des méthodes et des moyens d'action de la Francophonie.

Au nom de tous les participants et participantes, il remercie les hôtes du Nouveau Brunswick dont l'hospitalité et la générosité ont grandement facilité le séjour et les travaux du Sommet.

Il souligne aussi le travail remarquable accompli par le Secrétaire général. L'excellent rapport qu'il a présenté à la conférence est un outil précieux de référence pour tous.

La Francophonie n'existe pas seulement pour les chefs d'Etat et pour les gouvernements, elle existe pour tous les francophones du monde.

Le Premier ministre adresse ses chaleureuses félicitations à l'ensemble des équipes qui ont participé à l'organisation du Sommet.

Il remercie les participants et leur donne rendez-vous à Beyrouth, au Liban en 2001.